



COMPTE RENDU

Comité Technique de Réseau (CTR)

Direction Générale de l'Armement – DGA

8 décembre 2021

Le Délégué Général pour l'Armement a présidé ce Comité Technique de Réseau de la DGA. Il était assisté par le DRH DGA, les directeurs et directrices des différentes directions de la DGA. Était présente l'équipe du dialogue social de la DGA.

Vos représentants UNSA Défense élus au CTR DGA : Patrick ROUVIER, Stéphane SIMON, Eric MAURICE, Stéphanie PIVOTEAU

ORDRE DU JOUR

Introduction par le Délégué

- 1/ Suites des CTR DGA précédents
- 2/ Point de situation sanitaire global DGA
- 3/ Transformation des modes de travail à la DGA
- 4/ Coopération européenne et internationale
- 5/ DGA évolution
- 6/ Budget

7/ Aspects RH

- 8/ Bilan des réunions GT DT et GT « sujétions liées aux essais »
- 9/ Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30/12/2019
- 10/ Calendrier de consultation des OS sur les projets de textes infra-règlementaires
- 11/ Questions diverses

INTRODUCTION PAR LE DELEGUE

Le Délégué Général pour l'Armement répond à certaines remarques des déclarations liminaires.

Le Délégué regrette de ne pas avoir pu fêter les 60 ans de la DGA avec un grand évènement parisien comme cela avait été envisagé. Il tient à souligner la résilience de « notre maison DGA » et la réussite, malgré le contexte, de nos essais et expertises notamment le grand succès des essais balistiques. Il félicite l'ensemble des agents de la DGA. « *La politique salariale malheureusement nous n'en sommes pas maîtres* », le Délégué précise néanmoins que la DGA se bat sur divers dossiers salariaux impactant ses personnels. La DGA tente d'obtenir le maximum c'est très important. Le problème RH, relevé dans la DL de l'UNSA Défense, concernant la résolution de l'équation charge/capacité est pour le Délégué bien pris en compte au travers de la politique d'évolution des effectifs et des simplifications en cours. Il précise, pour soutenir ses propos, que la DGA est en avance sur les cibles en augmentation d'effectifs et travaille pour maintenir cette avance. Le Délégué compte également sur une amélioration de par la simplification de nos fonctionnements ([DGA Simplification](#)) pour concentrer la capacité sur notre cœur de métier. Le Délégué affirme que pour la DGA les atouts d'attractivité ne seront jamais salariaux, mais que nous avons d'autres atouts.

1/ Suites des CTR DGA précédents

1.1/ Approbation des procès-verbaux

Approbation du procès-verbal de réunion du CTR DGA extraordinaire « COVID-19 » du 17 septembre 2021.

1.2/ Examen des suites données aux délibérations et actions en cours

Diverses actions en cours sont à l'ordre du jour de cette séance du CTR.

2/ Point de situation sanitaire global DGA

La situation sanitaire au 02/12/2021 au sein des organismes de la DGA fait état de 45 confirmés et de 3 cas suspects. 2 personnes sont hospitalisées. **Télétravail** 940 personnels DGA sont en télétravail (pour Balard la jauge est fixée à 85% de présentiel, le taux de télétravail pour les personnels DGA est de 11% soit 1950 personnels). En région parisienne, le déploiement SMOBI (solution DIRISI) se poursuit (1672 SMOBI déployés à Balard et 95 à Arcueil). Cela permet de libérer des clés 4G pour d'autres organismes (980 clés 4g libérées fin nov.). La situation concernant les masques est sous contrôle. Le Délégué indique que la vaccination par le SSA est ouverte pour la dose de rappel.

3/ Transformation des modes de travail à la DGA

Point d'avancement :

La DGA a souhaité tirer profit des expériences de 18 mois de crise sanitaire et capitaliser sur ces enseignements. « *Le recours au télétravail a permis aux agents d'assurer une continuité d'activités dans le contexte sanitaire. Sa contribution à la résilience de l'institution est ainsi avérée.* ». **Un document de cadrage du télétravail hybride à la DGA** a vu le jour afin d'encadrer les pratiques.

L'UNSA Défense s'est prononcée **POUR** le document proposé et espère qu'il jouera son rôle, il reste tant de mentalités à faire évoluer. Gageons que toutes et tous s'inscriront dans l'évolution des modes de travail à la DGA.

Le télétravail, ce sont 3066 demandes signées dont 36% de demandes validées. Ce mode de travail distant s'impose comme un nouveau mode de fonctionnement avec 74% plébiscités sur des jours flottants.

Un focus, sur la mise en place du travail hybride, sera réalisé lors du CTR DGA de mars 2022.

Ce sujet a fait l'objet d'un long débat. L'UNSA Défense avait saisi, dès le mois d'octobre, le président du CHSCT R1 de la DGA pour signaler des dérives de certains chefs d'organismes et de services quant à l'application des directives télétravail. L'interprétation locale des directives étant source d'irritants. Force est de constater, au sortir de cette séance du CTR, que les établissements ayant réalisé sans *a priori* une vraie analyse des activités télétravaillables (et non des postes ou des fonctions), telle que l'avait demandée le Délégué dans la note n°12905 du 30 juillet 2021, sont ceux où le télétravail est mis en place, avec un fonctionnement adapté. L'UNSA Défense n'a pas manqué de signaler cet état de fait. Nous attendons une réévaluation de ces activités télétravaillables pour l'ensemble des organismes, directions et services de la DGA.

4/ Coopération européenne et internationale

Le 12 octobre 2021, le chef d'état-major des armées signait, en présence du délégué général pour l'armement, le guide d'application de l'instruction ministérielle (IM) 1618. Cette IM définit le cadre de référence de la conduite des opérations d'armement afin de satisfaire le besoin opérationnel et d'assurer la cohérence des systèmes. Cette montée en puissance de l'IM permet une prise en compte renforcée de l'exportabilité dès les phases amont des programmes.

Une baisse des commandes a été constatée en 2020 liée à la crise COVID. Mais une reprise de commandes en 2021 a vu certaines d'entre elles se concrétiser dès le début de l'année. La dynamique de coopération dans les programmes est globalement préservée. La DGA contribue activement à l'ambition européenne industrielle. Le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (PEDID) a été doté pour 2019-20 de 500 M€ et le fond européen de défense (FEDef) est lui doté pour 2021-27 de 8 Md€. Ces budgets destinés à subventionner la recherche et le développement (R&D) ont pour objectif de soutenir la compétitivité et l'innovation de l'industrie de défense européenne. Le PEDID a favorisé, en 2 ans, la mise en place par la DGA de coopérations avec 25 des 27 pays européens.

L'UNSA défense ne peut que se féliciter de la garantie de plan de charge pour la DGA dans le cadre de ces coopérations. Néanmoins nous n'avons pas manqué de rappeler les difficultés de résolution de l'équation charge/capacité au sein de la DGA générant une surcharge de travail dans beaucoup d'activités. L'UNSA Défense, dans sa déclaration liminaire, a alerté sur l'épuisement des agents au sortir de 18 mois de crise sanitaire, le retour d'une 5ème vague nous inquiète au plus haut point et le moral des agents est très dégradé.

5/ DGA évolution

5.1. Avancement des chantiers

Achèvement des réformes ministérielles portées par la DGA : Si l'on regarde les missions destinées à équiper nos armées, « nous avons su délivrer et nous allons continuer », le délégué a résumé par cette phrase l'avancement des chantiers. Maintenant, il nous faut préparer le futur, promouvoir des programmes incrémentaux, et créer des programmes modulaires. Nous avons significativement progressé.

Les évolutions internes en 2021 ont permis de simplifier les processus pour dégager des marges de manœuvre, d'exploiter le potentiel numérique, de responsabiliser le management et le soutenir au bénéfice de l'efficacité collective des équipes. Pour l'UNSA Défense cette vision très positive, de la mise en place de la démarche Lean, est une vision très centrale et ne correspond pas au quotidien des agents. La mise en œuvre des simplifications est un travail de longue haleine qui doit être réalisé sur le terrain pour alléger les contraintes et lourdeurs récurrentes des processus et logiciels au bénéfice des agents et de « l'agilité » et ne peut se résumer à une planche de présentation. Il y a encore beaucoup de marge. Nous serons attentifs aux suivis des différentes actions entreprises et à leur réel impact sur la vie professionnelle des agents.

5.2. Point de situation sur la mise en place de l'Agence Numérique de Défense (AND)

L'AND est en ordre de marche. Le comité de pilotage, présidé par le Délégué, confie des projets de systèmes d'informations (SI) à l'AND, qui accompagnera les équipes de projets dans la réalisation et le développement. Ce sont des projets à fort enjeu.

6/ Budget

Exécution 2021

P146 (équipement des forces) : Niveau d'engagement prévu à la fin de l'année 2021 : 24,3 Md€.

P144 (environnement et prospective de la politique de défense) : le niveau d'engagement prévu à la fin de l'année 1,7 Md€. Le coût d'intervention (**CI**) de la DGA est estimé, au jour de la présentation, à 1,1 Md€ pour 2021. Il représente 7,5% du montant des paiements. Compte tenu de la crise sanitaire, les moindres besoins de frais de déplacement ont permis de compenser des dépenses informatiques (SMOBI, équipement de salles de visio, postes internet, ...).

CI prévisionnel pour 2022 prévoit une baisse du budget de fonctionnement P146 par rapport à 2021 à hauteur de - 2%. Le budget d'investissement connaîtra une hausse de +8%. Le chiffre d'affaire de la DGA a augmenté (+ 0,9 Md€ au P146 et + 90 M€ au P144)

Projet de loi de finance (PLF) 2022 : P146 : 14,5 Md€ de ressources budgétaires en crédits de paiements (+ 0,9 Md€). 16,6 Md€ de besoins d'engagements (- 32 % / 2021 conformément à la loi de programmation militaire). **Programme 144:** 1,3 Md€ de crédits de paiements (+ 90 M€/ LFI 2021 soit + 7%). 1,4 Md€ d'autorisations d'engagements (- 71 M€ / LFI 2021 soit - 5%)

7/ Aspect RH

PÉRIMÈTRE DÉMARCHE D'ORIENTATION (DOr) ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR DIRECTION 2020-2021

DOr	2020		2021	
	Cible 2020 ETPE*	Réalisé 31/12/2020	Cible 2021 ETPE	Réalisé 31/10/2021
AID	110	91	110	99
S2IE	115-117	108	115-117	109
SASD	188-190	181	190-191	181
DI	198-199	179	199-200	183
DT	6563-6596	6592	6587-6620	6609
DO	1219-1225	1201	1225-1231	1141
AND				63
DP	329-331	301	330-331	313
DRH	306-307	305	304-305	311
SMQ	874-878	851	878-883	847
INSP	24	24	24	22
SSDI	145 ou 148	138	152	142
COMM	42	41	42	40
DGA/AC	15	19	15	17
TOTAL DGA	10128-10179	10031	10171-10220 10118**	10077

* Equivalant temps plein

** Le pilotage sera réalisé en gestion sur 10 118 (effectif autorisé)

Comme prévu dans la LPM, les effectifs de la DGA augmentent. **L'UNSA Défense constate néanmoins une augmentation substantielle des démissions et des ruptures de périodes d'essais pour les ICT et TCT (plus de 100 en 2021).**

La DGA éprouve des difficultés pour le recrutement de fonctionnaires. Pour exemple, sur 15 postes de TSEF2 au recrutement seulement 6 sont rentrés. Les spécialités Electrique, électronique et mesures physique n'ont pas été pourvues.

La politique de la DGA sur le recrutement des ouvriers de l'Etat (OE) vise à adapter la population à nos besoins. En 2022, 40 recrutements d'OE sont prévus (44 dans le plan de recrutement 2021 pour 32 réalisés au 29/10/2021). Des discussions sont en cours auprès de la DRH-MD sur l'évolution des professions matriculaires. La DGA sera concernée. **Le constat de l'UNSA Défense reste alarmiste sur cette population dont les effectifs diminuent d'année en année ! Les compétences des ouvriers de l'Etat sont nécessaires à la réalisation des missions de la DGA.**

Au 18/10/2021 la DGA compte **175 apprentis** en activité (**cadrage 2021 DGA = 177**). La DGA ambitionne de terminer l'année à 185 apprentis. **L'UNSA Défense insiste une nouvelle fois sur le recrutement de ces apprentis, pour lesquels la DGA a investi pendant toute leur période d'apprentissage, après obtention de leur diplôme. C'est une valeur ajoutée au recrutement et au maintien des compétences particulières de la DGA.**

IDV	BILAN IDV 2021 (20/10/2021)				Rupture conventionnelle (19/11/2020)			
	intentions	accordées	Non accordées	Autres ⁽¹⁾	demandes	Avis favorable ⁽²⁾	Avis défavorable ⁽²⁾	désistements
Ouvrier de l'Etat	5	0	0	5	7	2	3	2
Fonctionnaire	0				9	2	7	
Contractuels	0				9 (ICT) 1 (ASC)	1 (ICT)	7 (ICT)	1 (ICT) 1 (ASC)
TOTAL	5	0	0	5	26	5	17	4

(1)Autres : désistements, non conditionnant, (2) Avis DRH-MD/MAR (mission accompagnement restructuration)

8/ Bilan des réunions GT DT et GT « sujétions liées aux essais »

Diverses réunions du groupe de travail de la direction technique (DT) se sont déroulées au cours de l'année 2021. Le GT du 19 mai 2021 a porté création d'un GT dédié traitant de la problématique globale des modalités d'indemnisation des sujétions liées aux essais.

GT DT « sujétions liées aux essais » : 2 GT se sont tenus (21/09/2021 et 16/11/2021). Un travail d'analyse de l'existant, au travers d'une cartographie recensant les primes et indemnités réglementaires existantes et déclinées par statut, a été réalisé lors de ces réunions. Les régimes indemnitaires d'autres ministères pour des missions similaires ont également été recensés et analysés. Il s'agissait d'identifier ce qui est actuellement appliqué. **Pour mémoire l'UNSA Défense a introduit ce sujet au GT DT en 2019 pour compléter le régime indemnitaire des sujétions liées aux embarquements des personnels civils à bord des bâtiments de la marine nationale. La première réunion du GT DT a rapidement mis en évidence qu'il était nécessaire d'une part de couvrir les besoins pour notre demande initiale et d'autre part d'intégrer dans la réflexion les sujétions liées aux projections pour essais (problème indemnitaire porté et débattu à DGA EM par toutes les OS). L'UNSA Défense avait également demandé de recenser et de prendre en compte les bonnes pratiques dans chaque établissement afin de s'inspirer d'éventuelles « indemnisations de sujétions locales ».** La proposition du GT doit se matérialiser par la mise en place d'un dispositif d'indemnisation pour l'ensemble de la population susceptible d'être concernée quel que soit le statut.

Le projet, délicat et compliqué, porte sur la création d'une indemnité de sujétion lié aux essais et aux expertises (demande d'ajout des activités d'expertise dans le libellé formulé par l'UNSA Défense en CTR DGA). Le sujet est soutenu et suivi de près par vos représentants UNSA Défense. Nous ne manquerons pas de vous informer au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

9/ Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l'organisation de la DGA (vote)

Il est proposé aux membres du CTR une modification de l'article 6 de l'arrêté du 30/12/2019 relatif à l'organisation de la DGA. Le contrôle général des armées (CGA), dans son rapport du 2/07/2020, recommande à la DGA de définir dans un texte réglementaire la double finalité et l'objet des missions du bureau enquêtes de coût (BDEC) : aide à la négociation et évaluation des marges sur le coût de revient des industriels. [Après analyse des documents transmis et de la présentation en séance l'UNSA Défense s'est prononcée POUR.](#) Cette modification n'a pas d'impact sur les effectifs et sur les conditions de travail des agents.

10/ Calendrier de consultation des organisations syndicales locales sur les projets de textes infra-réglementaires relatifs à l'organisation des organismes

Le CTR DGA est consulté dans le cadre d'évolutions importantes dans l'organisation et le fonctionnement des services.

Evolution du service des achats d'armements (S2A) Une multilatérale s'est tenue sur le sujet le 30/09/2021, les évolutions consistent dans : 1/ la fusion des départements « soutien juridique et contentieux (SJC) » et « politique et stratégie d'achat (PSA) » ; 2/ Création d'un département « pilotage et système d'information » au sein du pôle production regroupant fonctionnellement des compétences présentes sur plusieurs sites ; 3/ Dissolution du département « qualité, projets et méthodes » dont les activités sont réparties. L'instruction d'organisation est en cours de modification. [L'UNSA Défense s'était attachée, lors de la multilatérale, à veiller à l'information des personnels concernés et au respect de l'accompagnement des agents dans cette réorganisation. Si vous avez des questions n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants UNSA Défense.](#)

Réorganisation de la DT-AC une réunion s'est tenue avec les organisations syndicales pour la présentation du projet le 19/11/2021. Cette réorganisation n'a pas d'impact sur les effectifs. Il s'agit de prendre en compte les diverses évolutions réglementaires et organisationnelles au sein du MINARM et de la DGA. Cette réorganisation a nécessité la mise à jour de l'instruction DGA n°552 « MISSIONS ET ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA DIRECTION TECHNIQUE » 4^{ème} édition.

Réorganisation SSDI une réunion s'est tenue avec les organisations syndicales pour la présentation du projet le 19/11/2021. Cette réorganisation implique la révision des instructions DGA D-MAN n°121 « organisation de la sécurité de défense et de l'information à la DGA » et DGA n°89 « missions et organisation du service de la sécurité de défense et des systèmes d'information – SSDI », les travaux sont en cours. [Cette réorganisation ne générera pas de réduction d'effectif. L'UNSA Défense a demandé qu'une information explicitée sur la teneur de cette réorganisation soit réalisée auprès du personnel. Nous avons également demandé que les NBI, astreintes, heures supplémentaires et autres émoluments particuliers soient conservés par les agents lors des mutations de la DT vers SSDI et que les avancements possibles des agents positionnés en haut de classement à la DT soient réalisés à SSDI sans compromettre les avancements des personnels déjà en activité à SSDI. Nous serons attentifs au bon déroulement de la réorganisation sans préjudice pour le personnel. Si vous avez des questions n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants UNSA Défense.](#)

11/ questions diverses

CIA :

CORPS	2018		2019		2020 - 2021		taux de modulation 2020 (écart entre MCB et MR)
	Montant de référence	Taux de construction budgétaire	Montant de référence	Taux de construction budgétaire	Montant de référence	Montant de construction budgétaire	
Adjoints administratifs	410	460	555	615	620	700	11,43%
Agents techniques du ministère de la défense	410	460	555	615	620	700	11,43%
Secrétaires administratifs	660	730	755	885	900	1050	14,29%
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications	660	730	755	885	900	1050	14,29%
Attachés d'administration de l'Etat	1 200	1 300	1 300	1 640	1 500	2 000	25,00%
Ingénieurs d'études et de fabrications / Ingénieurs civils de la défense	1 200	1 300	1 300	1 640	1 500	2 000	25,00%
Chargé d'études documentaires (CED)			1300	1640	1500	2000	25,00%

Historique de l'enveloppe de crédits budgétaires :

- 2018 : 20,8 M€
- 2019 : 29 M€
- 2020 et 2021 : 35 M€

Les agents ont reçu leur lettre d'information remise par leur supérieur hiérarchique. Le montant du CIA a été versé comme prévu sur la paye d'octobre.

[Si vous avez des questions n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants UNSA Défense.](#)

CONCLUSION

Sans crainte de se répéter inlassablement, vos représentants UNSA Défense voient se confirmer les alertes sur le moral en berne des agents de la DGA. Les 18 mois de crise sanitaire écoulés ont été éprouvants pour chacun d'entre nous à un niveau assurément jamais atteint. Les agents sont las. Il n'en demeure pas moins que la DGA poursuit sa marche en avant, les femmes et les hommes qui la composent s'adaptent et s'investissent au quotidien pour maintenir l'activité avec les moyens du bord et supportent une charge de travail accrue, mais jusqu'à quand ? L'UNSA Défense a appelé, une nouvelle fois, l'attention du Délégué sur la recrudescence de signaux faibles concernant la santé et la sécurité des personnels. Il demeure urgent de recruter suffisamment pour absorber la charge de travail supplémentaire induite par l'augmentation de 30 % des programmes d'armement, le soutien à l'industrie de défense et l'augmentation des missions de la DGA dans des conditions de travail dégradées. Ce n'est pas dans un an qu'il s'agira de recruter c'est maintenant ! Surtout les bonnes personnes et au bon endroit !

Sans être LE remède, le télétravail est potentiellement l'une des solutions permettant de diminuer la pression du quotidien et d'améliorer le bien-être au travail tout en réalisant parfaitement des tâches définies en concertation avec sa hiérarchie, encore faudrait-il dans certains cas que cette dernière comprenne comment ça marche ! La « marteauthérapie » serait-elle le remède aux maux de la DGA ?

Au-delà de ce quotidien au travail vient s'ajouter la vie personnelle avec des augmentations tout azimut générant un stress supplémentaire relatif à la perte du pouvoir d'achat et aux difficultés pour certains de ne pas pouvoir boucler leur fin de mois. L'UNSA Défense exige une revalorisation en urgence du point d'indice à hauteur de l'inflation constatée.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus CTR

Patrick ROUVIER

patrick-christian.rouvier@intradef.gouv.fr

Eric MAURICE

eric.maurice@intradef.gouv.fr

Stéphane SIMON

stephane.simon@unsa-defense.org

Stéphanie PIVOTEAU

stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS – 01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org

[@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.facebook.com/UNSADefense

www.unsa-defense.org

[Unsa defense diffusion](#)